

## Visa Regroupement familial - visa national pour la Suisse (Type D)

ATTENTION : Les ressortissants d'Etats tiers titulaires d'une <u>autorisation de séjour valable</u> délivrée par un Etat Schengen ou d'un visa D valable ne doivent pas déposer de demande auprès de l'Ambassade de Suisse à Paris. Ils peuvent se rendre directement à <u>l'office cantonal de migration compétent</u> en Suisse pour faire les démarches en vue de l'obtention d'un permis de séjour.

Les requérants n'ayant pas d'autorisation de séjour valable doivent prendre rendez-vous à l'Ambassade de Suisse à Paris en envoyant un e-mail à <u>paris.visa@eda.admin.ch</u> et devront se présenter en personne au guichet de l'Ambassade à la date convenue afin de déposer leur demande de Visa D. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de <u>l'Ambassade de Suisse à Paris</u>.

A. Pièces à fournir dans l'ordre énuméré ci-dessous, en composant 2 DOSSIERS COMPLETS et identiques, NE PAS AGRAFER :

Nombre d'exemplaires

| 1. | Formulaire « <u>Demande pour un visa long séjour (visa D)</u> » dûment rempli, daté et signé  | 2 |
|----|---|---|
| 2. | Photographie d'identité récente en couleur (non collées sur les formulaires)  | 2 |
| 3. | Photocopie du passeport dont la validité doit être supérieure de 3 mois à la durée du séjour en Suisse et comporter deux pages libres pour l'application de la vignette du visa   | 2 |
| 4. | Photocopie d'un document prouvant le séjour légal en France   | 2 |
| 5. | Photocopie du livret de famille ou certificat de mariage, pour un mineur : acte de naissance  | 2 |
| 6. | Si l'époux/épouse est de nationalité Suisse : photocopie du passeport ou de la carte d'identité<br>Si l'époux/épouse est de nationalité étrangère : photocopie du permis de séjour suisse   | 2 |
| 7. | Photocopie des trois dernières fiches de salaire ou des trois derniers relevés de compte bancaire de l'époux/épouse résidant en Suisse  | 2 |
| 8. | Preuve de compétence linguistique (A1) de la langue parlée du futur lieu de résidence en Suisse. Une liste des certificats de langue reconnus est publiée sur le site Web de <u>Fide</u> . Alternativement, une preuve d'inscription à un cours de langue permettant d'acquérir ce niveau peut être acceptée. Les personnes de moins de 18 ans ne doivent présenter aucune preuve de compétence linguistique. | 2 |
| 9. | Photocopie du contrat de location d'appartement en Suisse   | 2 |

## B. Pièces à fournir (3ème dossier) :

| 1. Formulaire « Demande pour un visa long séjour (visa D) » dûment rempli, daté et signé | 1 |
|--|---|
| 2. Photographie d'identité récente en couleur (non collées sur les formulaires)          | 1 |

- Seuls les dossiers complets seront traités. Il vous appartient de photocopier vous-même vos documents.
- Les émoluments sont à régler par carte bancaire (sauf American Express) ou en espèces. Voir le <u>tarif des émoluments</u>. Les membres de la famille d'un ressortissant de l'UE ou de l'AELE en sont exemptés.
- La demande de visa est envoyée pour décision à l'autorité cantonale de migration compétente en Suisse. Le délai de réponse varie entre 8 et 12 semaines.